



CENTRE SOCIAL ST JUST LA SOLITUDE

Projet pédagogique 2025/26

ACM ADOS 11-15 ANS



SOMMAIRE

Introduction	3
Constat / Diagnostique	3-4
ACM ADOS	5
PERIODE D'OUVERTURE	5
MOYENS	5
Les locaux	5
PUBLIC	5
Journée type	8
Les objectifs pédagogiques et éducatifs :	9
Objectif général : Favoriser le lien entre éducation, prévention et santé	11
Organisation de la vie collective et quotidienne	12
Les règles de vie	12
Respect de la sécurité	12
Les repas	13
Temps libres	13
Gestion des conflits – Négociables/Non-négociables	13
Séjours	15
Relation avec les familles	15
Gestion des conflits	16
Rôle éducatif et implication dans les animations	16
Le directeur	17
Les animateurs diplômés	17
Les animateurs stagiaires	17
Les intervenants	18
Evaluation	18
Conclusion	19

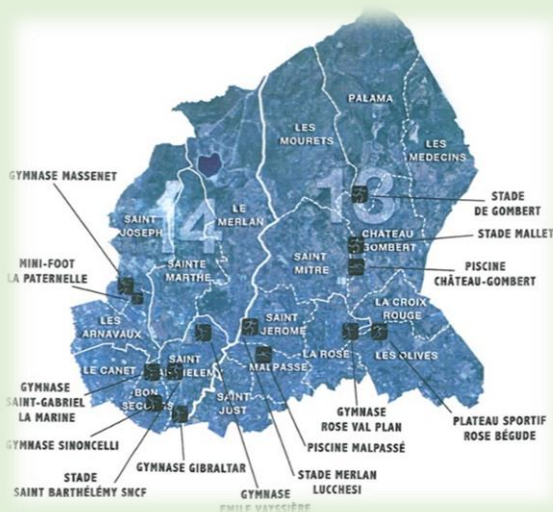
Introduction

Nous voulons donner à chacun la possibilité de profiter des loisirs et des vacances, et offrir un accueil où les enfants sont au centre de notre attention. Nous devons l'aider à se construire et à trouver sa propre voie en le responsabilisant dans l'équipe et son environnement.

Notre objectif est de leur fournir l'espace de vie et pédagogique nécessaires à leur développement. Par conséquent, nous traitons les enfants comme des individus indépendants qui peuvent exprimer leurs souhaits, leurs choix et partager avec les autres.

Constat / Diagnostique	
------------------------	--

1) Situation géographique



Le centre social se situe dans le 14^e arrondissement de Marseille, mais agit aussi sur une partie du 13^e arrondissement.

Plus précisément sur les quartiers Saint-Paul, Parc Corot et Belle-Vue .

Le centre social Saint-Just-La Solitude est présent sur un territoire où les problématiques sociales sont multiples et

varient d'une zone d'habitation à une autre. Cependant, elles sont sensiblement les mêmes et touchent un grand nombre de personnes. Elles sont liées aux diverses précarités présentes dans les quartiers : sociale, familiale, d'habitat...

2) Lieux de vie et pôles d'attraction

À la hauteur de Saint-Paul et du parc Corot, ils constituent le point de rencontre de nombreux habitants, et notamment des jeunes. Ces rassemblements ne posent pas de problèmes, mais la seule présence des jeunes provoque chez certains riverains un sentiment d'insécurité.

Des questionnements quant au développement et à l'éducation des enfants ainsi qu'à la santé et à l'alimentation des familles se posent.



ACM ADOS

PERIODE D'OUVERTURE

L'accueil collectif de mineurs est ouvert de 8 h 00 à 17 h 00 durant les vacances scolaires sur les périodes extrascolaires.

MOYENS

Humains :

Vacances : - 1 directeur BPJEPS

- animateurs BAFA CEE + Stagiaires (selon l'effectifs)

Les locaux :

Le centre social

Pour l'accueil des adolescents, l'association dispose d'une salle d'activités dédiée avec sanitaires et accès à un espace extérieur dédié.

Le secteur jeunes

Ce local doit être un lieu où les jeunes se sentent « chez eux » (décoration, matériel pédagogique adapté,).

Aujourd'hui, le centre a la possibilité de pouvoir recevoir 30 jeunes au maximum dans cette salle.

PUBLIC

Le public accueilli :

Le secteur jeune du centre social Saint-Just accueille des jeunes de 11 à 17 ans, avec la possibilité d'intégrer des jeunes de 11 ans. En effet, nous nous sommes aperçus que certains jeunes de 11 ans ne venaient plus chez les enfants et attendaient de passer chez les ados. La création de ce petit groupe va permettre un passage chez les ados plus fluide. Le public est hétérogène et vient des différentes cités aux alentours. Toutes les catégories sociales et toutes les communautés sont concernées par la fréquentation du centre.

De plus, notre ACM prévoit l'accueil d'adolescents en situation de handicap ; à cet effet, un PAI sera élaboré pour permettre un accueil adapté et rassurant tant pour la famille que pour les animateurs.

En fonction de l'âge des jeunes, nous mettrons l'accent sur certains points très importants de la vie en société :

- 11 / 14 ans : éducation, socialisation, responsabilisation.
- 15 / 17 ans : mobilisation, participation, responsabilisation.

PAI : un projet d'accueil individualisé est mis en place lorsque l'accueil d'un enfant, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies), nécessite un aménagement (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence). Hormis les aménagements prévus dans le cadre du PAI, l'accueil de l'enfant se déroule dans les conditions ordinaires, car l'enfant atteint de troubles de la santé doit

Être considéré de la même manière qu'un élève en bonne santé. C'est l'objectif central du processus d'intégration fixé au PAI.

L'élaboration d'un PAI :

Le PAI est un document écrit qui récapitule les aménagements permettant l'accueil de l'enfant en CM. Il s'applique à tous les lieux d'accueil fréquentés par l'enfant dans le cadre de toutes les activités pratiquées durant l'accueil en ACM. Ce document organise, dans le respect des compétences de chacun et compte tenu des besoins spécifiques de l'enfant, les modalités particulières de prise en charge, globalement en tenant compte des éléments médicaux qui nécessitent une attention et des gestes précis, et fixe éventuellement les conditions de cette prise en charge.

Le PAI est un dispositif interne. L'association est donc responsable de sa rédaction et de son application. À ce titre, elle peut solliciter l'équipe pédagogique.

Afin de respecter le code de déontologie, aucun diagnostic médical ne peut apparaître sur ce document.

Avec l'accord de la famille, toutes les informations pouvant être utiles à la prise en charge de l'élève pourront être jointes au projet. Il s'agit notamment des informations sûres :

- Les régimes alimentaires à appliquer ;
- Les conditions des prises de repas ;
- Les aménagements d'horaires ;
- Les dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'élève, les activités de substitution proposées.

Validation du PAI

Le PAI est signé par tous les partenaires : la famille, le médecin traitant ou le spécialiste qui suit l'enfant, l'association.

La mise en place du PAI :

- Le PAI est communiqué aux animateurs de l'ACM.
- Le respect du secret médical est une obligation générale et absolue qui s'impose aux médecins et aux infirmiers. Aussi, si certains aspects médicaux sont évoqués, ce doit être avec l'accord des familles et sous contrôle du personnel médical.
- Il importe, dans l'intérêt même de l'enfant, de rappeler le devoir de confidentialité auquel chacun est soumis.
- Le PAI est lié à la pathologie ou au trouble constaté et peut être soit établi pour une période allant de quelques jours à une année civile. Il peut également être reconduit d'une année sur l'autre.

Journée type

Journée type	Vacances	
	8h-9h00	Temps d'accueil
	9h00-9h30	Présentation de la journée
	9h30-12h00	Activité
	12h-12h30	Temps d'hygiène
	12h30-13h30	Temps de restauration
	13h30-14h30	Temps calme
	14h30-15h15	Activité
	15h15-15h30	Temps d'hygiène
	15h30-16h00	Goûter
	16h-17h	Temps d'accueil

Cette organisation sert de cadre pour un fonctionnement logique et de qualité. Cependant, notre volonté n'est pas de l'imposer. C'est pour cela qu'il est ajustable en fonction des besoins et des envies du groupe.



Les objectifs pédagogiques et éducatifs :

Objectif général : Permettre aux jeunes la socialisation dans une démarche de citoyenneté.

Objectifs opérationnels	Moyens / activités proposées	Critères d'évaluation	Indicateurs
Impliquer les jeunes dans l'organisation de leurs vacances et de leur centre social	- Travailler avec les jeunes sur les plannings - Leur donner des responsabilités dans cette organisation (réservations, prix,...)	Nombre de jeunes et fidélisation de groupes	Implication et motivation des jeunes dans l'organisation et la pratique des activités
Permettre aux jeunes d'agir en tant que citoyen responsable.	Mise en place d'activités et de projets dans lesquels les jeunes s'impliquent dans la durée (séjours, tremplin)	Fidélisation de groupes de jeunes et aboutissement des projets	Implication des jeunes dans les projets et dans le temps.

Objectif général : Permettre aux préadolescents (11/12ans), une intégration au secteur jeunes plus fluide :

Objectifs opérationnels	Moyens / activités proposées	Critères d'évaluation	Indicateurs
Permettre à chaque jeune de trouver sa place au sein du groupe.	Mise en place d'animations et d'activités collectives, d'échanges pour que chacun puisse s'exprimer. Mise en place de 2 groupes distincts (11/13 ans et 14/17 ans). Accueil des enfants handicapés et mise en œuvre d'un PAI en lien avec la famille.	Relation avec les autres et comportement de chacun en groupe	Respect des autres, respect des règles.
Favoriser l'accès au secteur jeunes	Faire le lien avec l'alsh 4/11 ans et ainsi proposer l'accès au secteur jeunes dès 11 ans. Permettre la continuité d'accueil des enfants en situation de handicap.	Nombre de jeunes sensibilisés	Retour des jeunes et des familles. Fréquentation des activités.

Objectif général : Favoriser le lien entre éducation, prévention et santé

Objectifs opérationnels	Moyens / activités proposées	Critères d'évaluation	Indicateurs
Mettre en place des actions spécifiques avec des partenaires de prévention	« Petit déj tchathe », visite d'institutions, activités sportives.	Efficacité des rencontres, apports de celle-ci auprès des jeunes	Changement d'attitude des jeunes vis-à-vis des institutions
Amener les jeunes à une pratique sportive régulière.	Mise en place d'un atelier sportif à l'année 1 fois par semaine.	Le choix de l'activité en rapport aux demandes des jeunes.	Motivation et investissement pendant l'activité.
Sensibilisation aux conduites à risques	Organisation des rencontres avec les partenaires prévention sur des thèmes précis (journées de prévention)	Intérêt du travail partenarial et apport de celui-ci.	Implication des jeunes sur ces journées
Permettre aux jeunes l'accès à des activités hors du centre.	Mise en place d'animations de proximité (activités culturelles, sportives)	Nombre de jeunes touchés par ces actions.	Nombre d'activités proposées.

Les règles de vie

Tout d'abord, la vie quotidienne est une priorité, un passage obligatoire dans la vie de l'individu. Le local jeune, en tant que collectivité, se doit de trouver le moyen de gérer la vie quotidienne de ses membres.

L'objectif est de donner aux individus un accès à la citoyenneté et à l'autonomie, de créer toutes les conditions nécessaires à une socialisation et à une responsabilisation du jeune devenue la tâche de l'animateur.

Cependant, n'oublions pas qu'en premier lieu, cette tâche s'accomplit dans le respect des règles de vie en collectivité. Des règles de vie ont été établies, et celles-ci sont essentiellement basées sur la notion de respect :

- Respect d'autrui
- Respect de l'environnement (matériel, local, extérieur)
- Respect du personnel
- Respect des horaires
- Respect des personnes extérieures (pour les sorties : bus, métro...)
- Respect du règlement intérieur

Cette notion est fondamentale dans l'éducation des jeunes à la citoyenneté. Bien sûr, ces règles de vie sont évolutives et doivent s'inscrire dans une continuité avec les jeunes. L'écoute, la compréhension, la découverte, le respect de l'autre, la valorisation des relations jeune - jeune, jeune - adulte, adulte - adulte font partie de la vie quotidienne.

Respect de la sécurité

La sécurité de chacun (jeunes, animateurs) est très importante. Un climat de confiance doit régner pour que tous se sentent en sécurité. Ainsi, toutes les activités sont encadrées par des personnes qualifiées (titulaires du BAFA ou autres), et tous les déplacements, les sorties sont organisés à l'avance afin de parer au mieux aux difficultés éventuelles. Les procédures réglementaires exigées par la direction de la jeunesse et des sports sont respectées afin de garantir aux adolescents un niveau de sécurité maximum.

Toute personne peut être informée à tout moment de la situation de son enfant (présence, localisation, encadrement, horaires).

Les actions mises en œuvre doivent répondre aux attentes du public, mais aussi aux objectifs du centre social.

Les repas

Les repas (temps du midi) sont pris en charge par le centre social pour les périodes de vacances (vacances d'automne, vacances d'hiver, vacances de printemps, vacances d'été).

Il y a deux possibilités :

- le repas chaud : lorsque les jeunes font des activités au centre
- le pique-nique : lorsque les jeunes sont en sortie à la journée ;

À noter qu'il est interdit aux jeunes de venir avec de la nourriture extérieure au centre, pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

Tous les après-midis, un goûter leur est proposé, avant la fin de la journée, ce qui permet de revenir avec eux sur les moments forts de la journée.

Temps libres

Les temps libres sont des moments où les jeunes ne sont pas spécifiquement en activité (temps d'accueil le matin, après le repas). Ce sont des moments où les jeunes et les animateurs se retrouvent ensemble. Les animateurs pourront ici discuter, écouter les jeunes, et ainsi leur proposer des activités de temps calme qu'ils auront eu soin de préparer et participer activement à celles-ci. Grâce à ce moment, les jeunes pourront arriver tranquillement, discuter avec leurs animateurs et prendre connaissance du programme du jour. Les animateurs feront le bilan des activités et de la journée avec les jeunes afin qu'ils puissent donner leurs avis et émettre des idées.

Attention, « temps libre » ne signifie pas que les jeunes font ce qu'ils veulent.

En effet, l'accord d'un animateur est obligatoire pour pratiquer une activité.

Gestion des conflits

La gestion des conflits entre jeunes se fait directement par les animateurs sur le terrain et peut faire l'objet d'une mise au point avec tous les jeunes en fin de journée. Les parents sont avertis des faits et des sanctions sont établies en fonction de la gravité des choses. Le lien avec les parents est primordial dans l'éducation des jeunes et dans le suivi de celle-ci au centre social.

Négociables/ Non négociables

NEGOCIABLES		NON-NEGOCIABLES	
ENFANTS	ADULTES	ENFANTS	ADULTES
Choix des activités Lors des activités à la carte, d'un désir personnel ou d'une proposition d'animateurs		Langage, grossièreté, Harcèlement, Discrimination, Racisme, Sexisme	Langage, grossièreté, Harcèlement, Discrimination, Racisme, Sexisme
Choix du groupe pendant une activité	Horaires d'arrivée et de départ Les animateurs se concertent entre eux avec l'accord de la direction.	Jouets personnels / téléphones portables Ils laissent leurs affaires personnelles chez eux	Cigarettes Les animateurs ne fument pas en présence des enfants
Repos Les enfants peuvent se reposer et ne pas participer à tous les moments de la journée	Composition des équipes Les animateurs peuvent soumettre une préférence de tranche d'âge	Alcool, drogue, tabac	Drogue, Alcool Sur le centre, pendant, ou en dehors des heures de travail
Alimentation Les enfants doivent goûter mais n'ont pas pour obligation de tout consommer	Choix des thèmes En lien avec le projet pédagogique	Violences physiques et verbales	Violences physiques et verbales
		Tenue vestimentaire Il faut une tenue correcte et approprié au contexte	Tenue vestimentaire Il faut une tenue correcte et approprié au contexte
		Non-respect Des autres, du matériel et des locaux, des règles de fonctionnement	Non-respect Des autres, des règles de sécurité, d'encadrement, du règlement intérieur et du projet pédagogique
		Hygiène et propreté	Hygiène et propreté
		Partir sans prévenir du centre	Partir sans prévenir du centre
			Pauses Les animateurs ont 30 minutes chacun pendant le temps calme.

Les séjours sont organisés tout au long de l'année avec les jeunes qui fréquentent les activités structurées de l'association. Les projets séjours visent une implication des jeunes sur le long terme dans une démarche d'apprentissage éducatif et de citoyenneté ; les jeunes ont à charge de déterminer le lieu du séjour, les réservations, la programmation des activités sur place. Sur place, ils ont à charge l'organisation de la vie collective et quotidienne.

Un projet pédagogique spécifique aux séjours est établi.

Fonctionnement

Un planning d'activité est mis en place par l'équipe pédagogique. Chaque activité doit être soigneusement préparée pour que celle-ci se déroule le mieux possible. Des régulations peuvent être apportées en amont ou au cours de l'activité en fonction de certains facteurs (nombre d'enfants présents, météo, ...). Après chaque journée, un bilan (retour sur activité) est réalisé avec les jeunes pour connaître leurs avis et réactions, et ainsi travailler sur des activités motivantes pour eux. Une réunion d'équipe est mise en place chaque mercredi soir, ou fin de semaine pendant les vacances scolaires, afin d'analyser l'après-midi ou la semaine écoulée et de se projeter sur la semaine à venir.

Relation avec les familles

Le centre social se doit d'avoir un lien très fort avec les familles, afin que le triptyque maison-école-centre social travaille dans le même sens au niveau des notions et des valeurs à développer chez les jeunes. Ainsi, les familles sont informées du programme mis en place et peuvent à tout moment savoir où se trouve leur enfant. De même, si un problème survient avec un ou plusieurs jeunes, la ou les familles sont averties. Le lien avec les familles se fait soit directement (rencontre au centre, dans les quartiers), soit indirectement (courrier, téléphone).

Gestion des conflits

Les conflits sont gérés directement par les animateurs sur le terrain, et sont ensuite retranscrits au directeur qui avise des faits et agit en fonction : dialogue avec les jeunes, avertissement aux familles et à la direction du centre.

Les conflits doivent être gérés immédiatement pour éviter qu'ils ne grandissent et ainsi que des « clans » ne se forment au sein des jeunes.

Rôle éducatif et implication dans les animations

Les jeunes ne visualisent pas forcément l'intérêt des activités proposées par rapport aux objectifs pédagogiques. C'est l'animateur qui doit amener les jeunes à comprendre celui-ci par la pratique, et ainsi apporter le « pourquoi » de l'activité. Il doit véhiculer aux jeunes les besoins nécessaires pour arriver à l'objectif défini. Les animateurs se doivent d'être des exemples pour les jeunes, tant sur les activités qu'en dehors. Tout un panel d'outils est à leurs dispositions pour pouvoir « jouer » ce rôle éducatif dans les meilleures dispositions : contact, sourire, dynamisme, écoute, dialogue, respect, convivialité, etc.....

De plus, les animateurs ne doivent pas être considérés comme de simple « encadrant », et se doivent donc d'animer les activités, d'être présent sur celles-ci avec les jeunes, ce qui permettra par la suite d'améliorer, voire de confirmer les relations entre jeunes et animateurs, et donc de faire passer des messages encore plus facilement. Un animateur doit amener les jeunes à se reconnaître dans l'action, et donc à en devenir un acteur à part entière.

Rôle et place de chacun :

Le directeur

Le directeur de l'ACM Enfance est aussi le directeur de l'ACM Ados et ses rôles sont variés :

- Administratif (mise en place et suivi des projets, travail avec les partenaires, organisation des activités, bilan,...)
- Pédagogique (animation de terrain) Terrain (mobilisation)
- Formateur – Gestion d'équipe (recrutement, fonctionnement de l'équipe, bilan)
- Relationnel (jeunes, familles, prestataires)
- Structurel (gestion des locaux, du matériel) Économe (repas, goûters)

Le directeur n'est pas essentiellement sur le terrain, mais se doit d'y participer pour créer une bonne relation avec les jeunes, mais aussi les animateurs.

Les animateurs diplômés

Un animateur est un adulte responsable ayant des valeurs éducatives et des supports techniques qui lui permettent d'encadrer en groupe en menant des activités et en gérant la vie quotidienne en toute sécurité.

À partir de là, certains rôles en découlent :

- Préparation et animation des activités
- Respect du projet pédagogique
- S'assurer de la sécurité des jeunes
- Mettre en place un projet d'animation
- Évaluer leurs activités
- S'adapter au lieu, au temps, au public
- Gérer les groupes, les conflits
- Participer aux réunions
- Veiller au respect du règlement intérieur de la structure.
- Tenir les locaux ordonnés et propres
- Gestion du matériel
- Être acteur du travail en équipe
- Encadrer et aider les animateurs stagiaires dans leur tâche.

Les animateurs stagiaires

Les animateurs stagiaires sont des animateurs à part entière. Leurs rôles sur le terrain sont les mêmes que les animateurs diplômés, avec des responsabilités différentes.

Leur objectif étant la validation pratique des acquis, ils doivent démontrer leurs capacités à être et devenir des animateurs diplômés, avec toute l'aide nécessaire apportée par le directeur et les animateurs diplômés.

Les intervenants

Les intervenants sont des professionnels dans l'activité qu'ils proposent et ils interviendront pour initier ou perfectionner les jeunes dans cette activité. Ils se doivent de fournir aux jeunes une activité structurée au point de vue du fonctionnement et des règles de sécurité. Ce sont les intervenants qui gèrent l'activité. Ils sont libres dans leur démarche pédagogique. Cependant, les animateurs du centre doivent s'impliquer également dans l'activité pour faciliter l'intégration de l'intervenant et la bonne marche de l'activité. De plus, les intervenants doivent s'investir dans les projets mis en place par le centre avec les jeunes afin de favoriser le bon déroulement de ceux-ci.

Evaluation

Des évaluations sont faites à chaque période de vacances. Elles permettent d'identifier le suivi du projet pédagogique au regard des objectifs atteints ou non. Ces bilans sont réalisés avec l'aide des jeunes et des animateurs qui fournissent leurs sentiments sur le fonctionnement, leurs difficultés, leurs préférences, les activités appréciées ou non, ...

Les critères retenus seront quantitatifs et qualitatifs.

Conclusion

Le projet pédagogique n'existe que si les jeunes en sont l'unique objet. Il s'appuie sur des actions éducatives pour que les jeunes, tout en pratiquant des activités intéressantes, évoluent dans le sens des objectifs de celui-ci. Il replace chaque acteur face à ses responsabilités lorsqu'il s'engage dans ce qui doit rester une aventure forte. Finalement, le projet pédagogique prendra tout son sens que lorsqu'il aura été réalisé. Il n'est pas figé et des changements peuvent survenir en fonction des besoins et des attentes du public visé.

Des projets transversaux à l'accueil collectif de mineurs sont mis en place tout au long de l'année et visent une complémentarité des accueils dans la pédagogie et l'éducation.

- les animations de proximité en pieds de bâtiments
 - Les mesures de responsabilisation
 - Le travail sur l'accompagnement à la scolarité
- Les ateliers sportifs culturels les mercredis après-midi
 - Les projets de séjour
 - Les projets jeunes citoyens
- Les actions spécifiques prévention jeunesse...